

- 9 Geo. 4, c. 60.—Nommant des commissaires pour rencontrer ceux du Haut-Canada.
- 9 Geo. 4, c. 64.—Continuant l'acte relatif aux élections contestées.
- 10 et 11 Geo. 4, c. 7.—Constituant le district de Saint-Fran-
et y établissant des cours de judicature.
- 10 et 11 Geo. 4, c. 9.—Autorisant les commissaires à dépenser une somme d'argent sur le Canal de Lachine.
- 10 et 11, Geo. 4, c. 11.—Régulant les émolumens des officiers des douanes intérieures, et réglant leurs établissemens.
- 10 et 11 Geo. 4, c. 24.—Continuant les commissaires enquêteurs pour le district de Montréal.

POUR L'OBSERVATEUR.

*A l'auteur des six vers adressés "au Constitutionnel de
l'Observateur,"*

On s'affiche, dis-tu, pour le plus sot des sots,
Lorsqu'en pédant censeur on invoque les mots.
C'est là le trait pointu de ta plate réplique,
Sois donc encor repris par notre satirique :
" Sans la langue, dit-il, l'auteur le plus divin
" Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain."
Que faut-il donc penser du jargonneur maussade ?
Qu'il fatigue un lecteur à le rendre malade ;
Et s'il m'est revenu que mon admirateur
Est identiquement le même que l'auteur,
Avec rime et raison je puis finir par dire,
Que le plus sot des sots est le sot qui s'admire.

Naissance :—A St. Vincent de Paule, le 1er. de ce mois, la femme de Louis LARIELLE, cultivateur, a mis au monde trois enfans, dont deux ont reçu le baptême. Cet événement peu ordinaire la rendu mère de 7 enfans, depuis 4 ans de mariage seulement.

Décédé :—A Québec, le 4, à l'âge de 42 ans Mr. François LAURENT, ci-devant Lieutenant dans la milice d'élite et incorporée.